



Dispositif Génération Compétences V2

Formation

Vous avez plus de 50 ans ? Vous êtes en recherche d'emploi et vous avez besoin que l'on vous guide afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable ? Vous souhaitez entreprendre une formation afin de faciliter votre retour à l'emploi mais vous ne savez pas vers quel métier vous orienter ? L'action de formation « GENERATION COMPETENCES » est sans doute la solution adaptée à vos besoins.

Quels sont les objectifs du dispositif ?

- Vous guider afin de construire un projet professionnel qui corresponde à vos envies et aux besoins du territoire
- Développer et valoriser vos compétences, reprendre confiance en vous et faciliter votre insertion professionnelle
- Permettre votre retour à l'emploi et/ou l'obtention d'une qualification en lien avec votre projet professionnel.

Comment fonctionne Génération Compétences ?

- Par la mise en place d'ateliers pour vous aider à reprendre confiance en vous, mieux connaître votre environnement
- Par l'analyse de votre parcours professionnel, de vos envies, de vos difficultés, de vos besoins et de vos projets,
- Par la découverte de différents métiers et des mises en situation professionnelle,
- Par le renforcement des compétences générales nécessaires à la mise en œuvre de votre projet,
- Par l'accompagnement d'un référent tout au long de votre formation.

Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?

Cette action de formation est accessible aux normands de plus de 50 ans sans emploi, en recherche d'emploi, inscrits ou non à Pôle Emploi. Une attention particulière sera apportée aux publics :

- Sans activité depuis au moins un an,
- Pas ou peu qualifiés (de niveau bac non validé ou infra).

Quelles sont les modalités d'accès ?

Vous pouvez accéder en contactant directement l'organisme de formation le plus près de chez vous ou par l'intermédiaire de votre conseiller (Pôle emploi, Cap emploi, PLIE etc.).

Comment trouver un organisme qui propose Génération Compétences ?

CARTE GENERATION COMPETENCES

Qui prend en charge le coût de la formation ?

Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

Rémunération du stagiaire

La Région assure la prise en charge de la rémunération des stagiaires s'ils ne bénéficient pas de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (Aref).

Plus d'informations ici :

[L'accompagnement financier de la formation V2](#) [Lire la suite](#)

Qui contacter pour avoir plus d'informations ?

- Les structures d'accueil, d'information et d'orientation (Pôle Emploi, Cap Emploi, PLIE...).
- Les organismes de formation retenus par la Région comme opérateurs Génération Compétences (voir carte ci-dessus)
- Le numéro gratuit Parcours Métier

Numéro Gratuit Parcours Métier

Vous avez encore des questions ? Contactez le numéro gratuit Parcours Métier ! Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

[0 800 05 00 00](tel:0800050000)